

TOGO



Visitation du Diocèse de Verdun dans le Diocèse d'Anécho au Togo Du 02 au 07 décembre 2019



Pour joindre Jean-Luc du 2 au 7 décembre 2019

 **0033 6.70.29.62.31**

Œuvre des Pèlerinages
29, rue de la Paix - BP 50090
55103 VERDUN Cedex
Tél. 03.29.86.00.22
Messagerie : 06.70.29.62.31

3 - VACCINATIONS

Afin de favoriser une meilleure connaissance entre nos deux diocèses, Mgr Gusching et l'Œuvre des Pèlerinages proposent de vivre une Visitation.

Comme dans l'Évangile de la Visitation (Lc 1, 39-56) où Marie visite sa cousine Elisabeth, nous entrons dans ce mouvement de rencontre tels des « diocèses cousins ».

Que cette visitation ouvre nos yeux et nous permette de poser des actes de foi.

Ainsi, nous sommes donc le « diocèse Marie », qui allons visiter le diocèse d'Aného qui nous accueillera du 02 décembre au 7 décembre prochains pour des temps de rencontres, de partage afin de mieux nous connaître.

Jean-Luc Chalté
Directeur Diocésain des Pèlerinages

La fièvre jaune est endémique et la vaccination est obligatoire pour entrer sur le territoire togolais (à pratiquer avant le départ dans un centre agréé).

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée.

La vaccination antituberculeuse est également souhaitable.

En fonction des conditions locales de voyages, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

Il est fortement recommandé d'être vacciné contre la méningite bactérienne A + C + Y + W135.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour.

Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

4 - CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation partielle de places et pénalités

- Jusqu'à 91 jours du départ : une pénalité de 2% du tarif HT sera retenue, par place annulée.
- De 90 à 61 jours du départ, 20% de pénalité HT par place annulée.
- De 60 jours à 31 jours du départ, 30% de pénalité HT par place annulée.
- De 30 jours à 16 jours du départ, 60% de pénalité HT par place annulée.
- De 15 jours jusqu'au jour du départ, 100 % de pénalité HT par place annulée.

2 - FORMALITES ADMINISTRATIVES

2.1 Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport en cours de validité d'au moins 6 mois après la date de retour.

2.2 **Un visa est nécessaire pour se rendre au Togo** : si vous êtes ressortissant français, vous avez besoin d'un visa avant votre départ pour entrer au Togo quels que soient le motif et la durée de votre voyage (Il est conseillé, pour les voyageurs de nationalité étrangère de se rapprocher de leur Ambassade).

L'Œuvre des Pèlerinages se chargera des demandes de visas

Liste des documents à fournir pour votre visa Togo

PASSEPORT + COPIE DU PASSEPORT

Le passeport doit être valable minimum 6 mois à la date de retour. Il doit être en bon état, doit avoir au moins 1 page "visa" de libre sans aucun tampon et doit être signé.

2 PHOTOS

Les photos doivent obligatoirement être de qualité et format photomaton en couleur sur fond clair. Les photos scannées ou de mauvaise qualité seront refusées.

Merci de tromboner les 2 photos

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le formulaire est à demander à l'Œuvre des Pèlerinages

RESERVATION D'HÔTEL OU CERTIFICAT D'HEBERGEMENT

Le certificat d'hébergement sera fourni par l'Œuvre des Pèlerinages

COPIE DES BILLETS D'AVION ALLER/RETOUR

Une copie des billets électroniques sera fournie par l'Œuvre des Pèlerinages.

Les demandes de visa devront être déposées impérativement avant le 20 octobre 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le 04 Octobre 2019

Diocèse d'Aného TOGO

Du 02 au 07 décembre 2019

*L'Œuvre des Pèlerinages du Diocèse de Verdun
organise une visitation dans le Diocèse d'Aného au Togo*


P., Sr., M., Mme, :

Né(e) le :

Adresse :

Code Postal et localité :

Téléphone fixe :

 portable :

E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

Lieu de ramassage choisi : Bar le Duc Verdun

S'inscrit à ce pèlerinage diocésain aux conditions ci-après :

Transport en car + repas + frais d'organisationx **1285 €** =

Je verse à ce jour un acompte dex **240 €** =

(Règlement par chèque joint à l'ordre de « Œuvre des Pèlerinages »)

Date et Signature

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant le jour du départ, merci de fournir un certificat médical daté de la fin de l'hospitalisation ou de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés...

Après avoir pris connaissance du programme, du prix et des conditions du voyage, je demande mon inscription et vous adresse un chèque d'acompte de **240 €** à valoir sur le prix total.

Le forfait de votre voyage couvre les frais habituels : transport, hébergement (sauf boissons), déplacements sur place.

Les frais de visa sont inclus dans le forfait.

Il reste à votre charge : les frais personnels, les pourboires et les offrandes dans les lieux de célébration.

Je joins également une photocopie de mon passeport

(Voir rubrique « Formalités » ci-après)

Je m'engage à verser le solde à réception de la facture ou le 25 octobre 2019 au plus tard par chèque à l'ordre de l'Œuvre des Pèlerinages.

Les personnes inscrites seront conviées à une réunion préparatoire environ 3 semaines avant le départ.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »:

1 - DATES DES VOLS

Pour un groupe de 20 personnes sur la compagnie aérienne Air France

Transport en car A/R de Bar le Duc (gare routière) et Verdun (gare routière) vers l'aéroport Charles de Gaulle : **les horaires de départ des cars seront précisés lors de la réunion d'information.**

Lundi 02 décembre 2019 PARIS / LOME

07H30 : Convocation à l'aéroport de Paris Roissy

10H30 : Décollage de Paris Roissy sur le vol AF306

Escale technique à Niamey

17H45 : Arrivée à Lomé

Vendredi 06 décembre 2019 LOME / PARIS

20H00 : Convocation à l'aéroport de Lomé

23H00 : Décollage de Lomé sur le vol AF861

06H25 : Arrivée à Paris Roissy, le 07 décembre

Les vols peuvent être soumis à modification à tout moment de la part de la compagnie aérienne. Le montant final des taxes aéroport peut varier jusqu'à l'émission des billets d'avion.